

***Anthony Requin est nommé président du directoire
du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)***

Anthony Requin rejoint le Fonds de Garantie de Dépôts et de Résolution (FGDR) en qualité de président du directoire. Il exercera sa mission aux côtés de Michel Cadelano, membre du directoire.

Il succède à Thierry Dissaux, président du directoire du FGDR depuis 2010, qui a œuvré au cours de ses 14 années de mandat à consolider le FGDR en tant qu'institution de protection au bénéfice des clients du secteur bancaire et financier, déposants, investisseurs et épargnants, avec l'ambition de la porter au meilleur niveau des exigences de l'Union bancaire.

La procédure de nomination du Président du directoire du FGDR, définie à l'Article L-312-12 du code monétaire et financier, prévoit une nomination par le Conseil de Surveillance du FGDR, et une entrée en fonction subordonnée à un agrément du ministre de l'Économie, après audition par les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Au journal officiel du 24 novembre a été publié l'arrêté d'agrément signé du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 13 novembre 2024.

Né en juillet 1970, diplômé de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA), Anthony Requin a occupé diverses fonctions au sein de la direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de 1998 à 2015, notamment au sein du service des affaires multilatérales et du développement, du service de financement de l'économie et de l'Agence France Trésor, dont il a occupé la fonction de directeur général de 2015 à 2021. Au cours de sa carrière, il a également occupé des fonctions de conseiller au Fonds Monétaire International (FMI), et d'administrateur suppléant pour la France au sein du groupe de la Banque Mondiale. Il a par ailleurs été co-président du Club de Paris. Nommé inspecteur général des finances en 2021, il coordonnait depuis mai 2024 l'aide financière à la Nouvelle-Calédonie pour en assurer la stabilisation économique et la reconstruction.

« Je suis très honoré de rejoindre la présidence du directoire du FGDR et de diriger ses équipes au côté de Michel Cadelano et mettrai mon expérience au service de cette institution qui constitue un pilier de la stabilité bancaire et financière française au service de la protection des clients. J'entends poursuivre le travail engagé par mon prédécesseur dont je salue l'engagement au service du FGDR tout au long de ces 14 dernières années et ses nombreux accomplissements » déclare Anthony Requin à l'occasion de sa prise de fonction.

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est chargé d'une mission de service public : protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, le FGDR gère quatre mécanismes : la garantie des dépôts, celle des titres, celle des cautions et celle des services de gestion de portefeuille. Au 25/11/2024, il couvre 1 178 établissements adhérents et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients. Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur clé au service de la stabilité du système bancaire français.

CONTACT PRESSE :

Sylvie Godron-de Maintenant – FGDR

Stéphanie Barré-Lesauvage – Cabinet CLAI

sgodron@garantiedesdepots.fr

fgdr@clai2.com

T : +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

Mobile +33 (0) 6 42 58 95 25

Site internet : www.garantiedesdepots.fr